

« ETRE JUIF A PORNIC SOUS L'OCCUPATION »

Travail de mémoire interdisciplinaire
réalisé par les élèves de première Sciences et Technologies de Gestion
du Lycée du Pays de Retz

Année 2010-2011

ETRE JUIF A PORNIC SOUS L'OCCUPATION



Les enfants Angel et leurs amis, plage de Tharon, été 1941

Famille AARON



Les membres de cette famille sont
Emile et Lucie Aaron,
leurs deux filles Edmée et Suzette et
Anne Flescher, veuve Dreyfus, leur
grand-mère.

Famille Aaron

- Emile Aaron est né le 15 novembre 1883 à Bouxwiller, ville située dans le département du Bas-Rhin en Alsace. Lucie sa femme est née le 3 juin 1897.
- Ils se sont réfugiés à Pornic rue Carnot (Ker Amélie) mais ont gardé leur propriété au 37 rue de la République à Nierderbronn (Bas Rhin)

M. et Mme AARON Emile..

PORNIC, rue Carnot, Ker
Amélie

Famille Aaron

Emile fut déporté par le convoi n° 35 au départ de Pithiviers le 21 septembre 1942.

Sa femme fut déportée par le convoi n° 8 avec leurs deux filles le 20 juillet 1942.

Emile AARON 1883

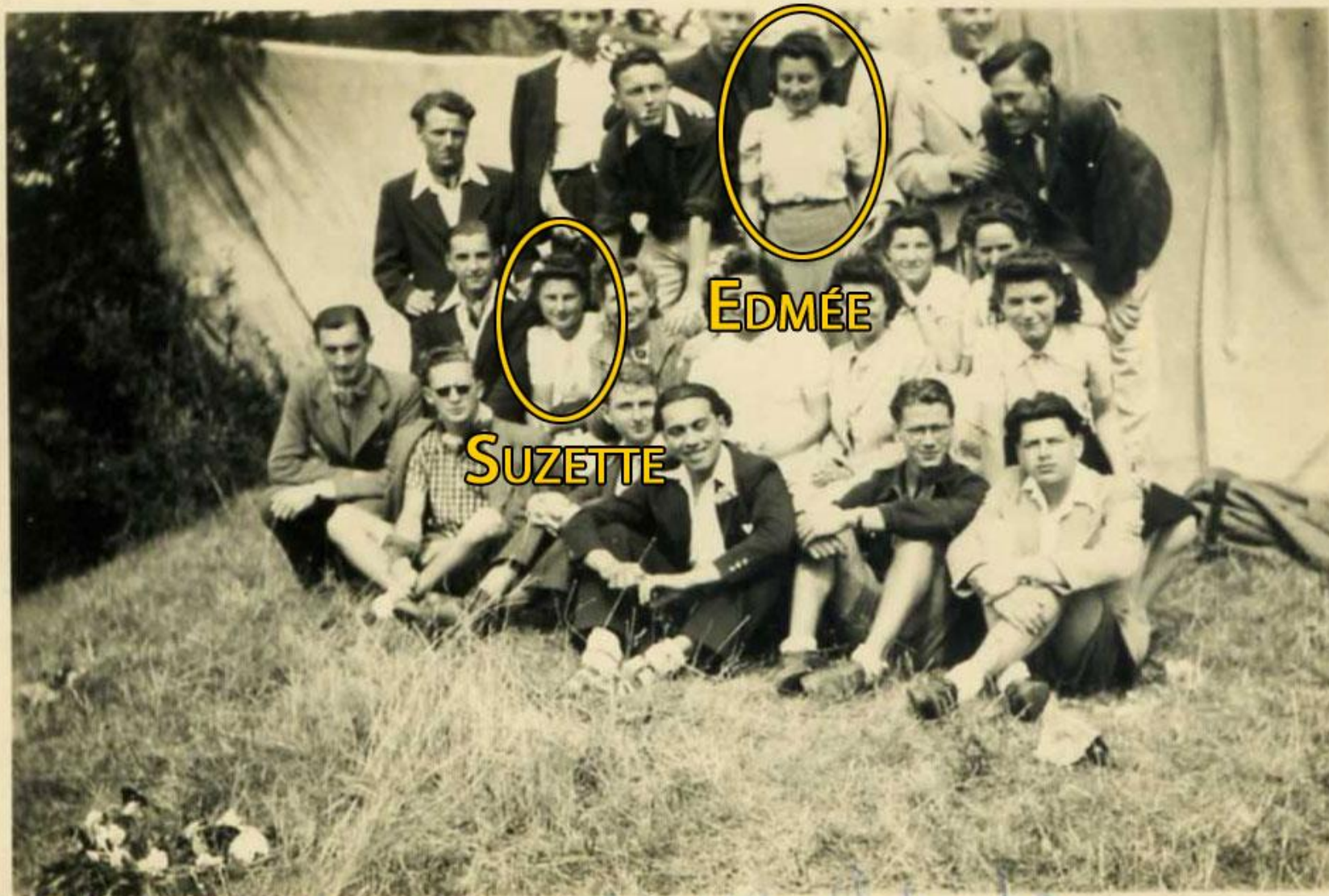
Lucie AARON 1897

Edmée AARON 1921

Lucette AARON 1924

Famille Aaron

- Edmée a été déportée à l'âge de 21 ans.
- Suzette avait 18 ans.



Kermesse du Clion 12 Juillet 1942

Julien 12.

Témoignage de M. Rangé concernant Edmée et Suzette Aaron

- 38 -

TEMOIGNAGE

Je ne sais pourquoi j'ai envie de conter cela un court épisode de ma vie qui me revient si souvent en mémoire, un épisode douloureux qui me laisse des regrets et puis cela va peut-être vous restituer le climat d'une époque sombre pour le pays ainsi que le comportement de certains Français de "bons français".

Revenu de zone libre en zone occupée début mai 1942, j'ai été pressenti pour entrer à l'ONIC quelques semaines plus tard le 1er juillet. En attendant cette date d'embauche et pour me retaper, j'ai passé près d'un mois et demi à Pornic chez ma grand-mère. Il faisait beau, la température était propice à la détente, à la pêche et puis je retrouvais une bande de copains, gars et filles, qui malgré les difficultés du moment n'engendraient pas la mélancolie. On s'amusait bien, dans les strictes limites de l'époque, on dansait dans le vieux casino du bord de Mer, officiellement fermé, qui n'entrouvrait ses portes que pour quelques habitués parmi lesquels notre petit groupe avait été admis.

Il y avait là un piano, une batterie dont les plus doués d'entre nous s'emparaient pour faire danser la compagnie; l'un d'eux était d'ailleurs super doué, sans avoir appris la musique, il rythmait d'une manière extraordinaire, les valse, les tangos comme les blues Américains. Je vois encore ses gros doigts (il avait une carrure de déménageur) courir sur le clavier avec une agilité extraordinaire. On chantait les mélodies de l'époque, les chansons de Trenet, Lily Marlène et par dérision on déformait les chants de l'Armée d'occupation. Un exemple le seul qui me reste :

Alli Allo Alla - Alli Allo Alla
Ils ont volé tous nos vélos
Ah les salauds.... Oh Oh Oh Oh
Alli Allo Alla.... Ah Ah Ah !!!

Sur ce genre de thème, deux filles de l'équipe avaient composé trois refrains et autant de couplets qui n'étaient pas piqués des vers. C'était de la bonne rigolade. Nous étions jeunes et cherchions à oublier pour un temps que notre pays était envahi (ça nous faisait tout de même grincer les dents) que nous étions en pleine guerre, que les restrictions de toutes natures pesaient sur notre vie de tous les jours. Avec l'insouciance de la jeunesse, nous ne pensions guère au lendemain.

C'est dans cette courte période que j'ai fait connaissance d'une famille de réfugiés que la Municipalité de Pornic avait installée dans la villa d'Amis Nantais réquisitionnée pour la circonstance. C'est en allant voir ces amis (qui s'étaient gardés la libre disposition d'une annexe) que j'ai donc rencontré cette famille Alsacienne comprenant un couple de modestes artisans, la grand-mère et les deux filles. Sympa les filles, l'aînée Edmée était sensiblement de mon âge, grande fille sérieuse, un visage sévère aux lignes fermes, des yeux vifs en éveil, sa cadette Suzette 17 - 18 ans vraiment charmante, un visage très doux encadré d'une belle chevelure brune, des yeux noirs magnifiques et des courbes pleines, elle incarnait la douceur en même temps que la joie de vivre. Toutes deux s'intégrèrent rapidement à notre petite bande qui se réunissait au complet chaque fin de semaine avec une bonne partie de Nantais venus profiter de la Mer, du soleil, venus aussi, comme nous tous, courir les fermes des alentours en vélo pour chercher du ravitaillement.

.../...

Un événement est venu perturber cette vie tranquille et nous rappeler aux dures réalités de l'occupation. Avec quelques camarades nous avons rendez-vous avec Suzette et Edmée, c'est leur père qui, répondant à notre coup de sonnette, vint nous ouvrir arbutant sur sa poitrine l'Etoile jaune de David qui nous parut énorme sur son veston noir. Après un moment de silence pénible, nos regards ne pouvant se détacher de cette foutue étoile il nous dit à peu près ceci : "jeunes gens je vous remercie d'avoir sorti mes filles qui grâce à vous, ont oublié pour un temps les malheurs de notre exode, notre misère, le chagrin d'avoir quitté l'Alsace. Comme vous pouvez le constater, je suis juif, mes filles sont juives et nous sommes tenus à compter d'aujourd'hui de le signaler en portant sur nous l'Etoile jaune. Je tiens à ce que mes filles portant cette étoile faute de quoi nous serions durement sanctionnés. De plus mes filles et moi-même considérons que sortir en votre compagnie pourrait vous porter préjudice, ce que nous ne voulons à aucun prix. Je suis donc au regret de vous demander de cesser de fréquenter mes enfants et d'avance vous en remercie. Restés un moment interloqués, nos protestations jaillirent unanimes "Monsieur, la loi dont vous nous faites part est dictée, imposée par l'occupant, elle ne change en rien au fait que Suzette et Edmée soient nos amies et si cela ne pose pas de problèmes pour vous, nous continuerons de les sortir et les fréquenter". Ce qui fut fait, sous certaines conditions, pour la plus grande joie de toute la bande et des deux filles en particulier. On camouflait leur étoile pour entrer dans les lieux publics, les bistros et aussi dans notre vieux Casino qui retentissait de nos exclamations. On se relayait pour chanter et entre les valses, les tangos, dans les moments d'euphorie (qui se présentaient souvent), on embrassait les filles de la bande.

Pornic, ça n'est pas la grande ville, tout le monde se connaît; très rapidement nous avons constaté que, parmi la population, un certain nombre de personnes n'admettait pas de nous voir sortir avec les 2 juives. Pas vraiment de réaction directe mais on saisissait ça et là de temps en temps un lambeau de phrase, un mot lancé derrière notre dos qui plus que les regards révélaient une certaine animosité. Ou alors on nous posait la question "Tes deux copines, les deux brunes, elles sont juives hein?". Il ne fallait pas répondre, comme on aurait aimé le faire, pour éviter les incidents et respecter nos engagements avec les parents de Suzette et Edmée.

Le climat a vraiment commencé de se détériorer le jour où nous avons décidé d'assister à la Kermesse pour les prisonniers qui se tenait à quelques kilomètres de là sur la commune voisine du Lion sur Mer. Croyant y trouver une occasion de se distraire en même temps que de montrer notre solidarité aux prisonniers, toute l'équipe décidait d'y aller et bien sûr Suzette et Edmée étaient de la partie, l'Etoile jaune soigneusement dissimulée sous des foulards largement étalés.

C'est le curé de l'endroit, organisateur de la Kermesse, qui nous reçut avec le sourire et des paroles de bienvenue, il connaissait quelques-uns d'entre nous et notre groupe passa une partie de l'après-midi devant les différents stands. Bizarrement on sentait, comment dire, des réticences, dans l'accueil de certaines personnes que l'on connaissait bien; ça manquait de chaleur, on avait l'air de nous considérer comme des étrangers. J'étais étonné que d'anciens copains de l'école communale s'écartent ostensiblement se contentant d'un geste de loin, quand ils ne pouvaient faire autrement, d'autres, au contraire venaient amicalement, chaleureusement, ce qui me laissait à penser que cette désagréable impression n'était peut-être due qu'à un concours de circonstances.

En fin d'après-midi, nous avons décidé, pour rentrer à Pornic, d'emprunter le vieux car gazogène mis à la disposition de la Kermesse dans lequel notre groupe s'installa. C'est là que l'interpellation d'un "honorabile vieux monsieur" fut aussi brutale qu'inattendue". Vous n'avez pas honte d'amener des juifs à notre Kermesse de prisonniers". Plusieurs voix joignirent leur réprobation à la sienne encore que la plupart des passagers du car se taisaient. Cela nous laissa un moment (très bref) sans voix et puis ce fut l'explosion, certains d'entre nous bondirent "Seriez vous devenus les auxiliaires des boches?" les juifs que vous ont-ils faits ? Vous préférez sans doute les filles qui couchent avec les Fritz ? et les échanges d'insultes suivirent. Edmée et Suzette pleuraient, suppliantes... "Surtout ne créez pas d'incident, laissez dire, c'est vrai nous ne devrions pas être là. Nous sommes dans notre tort. Alors taisez-vous. Nous vous en prions taisez-vous". On se tut, mais en grondant, et arrivés à Pornic, nous descendîmes du car les premiers puis l'un d'entre nous remonta et dit "Vous êtes Français? Alors réfléchissez ne vous laissez pas abuser par la propagande". Puis, s'adressant à ceux qui nous avaient interpellés il ajouta " Vous devriez avoir honte de votre comportement " ce qui lui valut quelques quolibets supplémentaires.

A quelques jours de là, j'ai été pris à partie alors que je me faisais compter une douzaine de sardines à la Poissonnerie du Port tenue par celle qu'on appelait familièrement entre nous "la Mère Arnaud". C'était une heure d'affluence, il y avait là une dizaine de clients dont plusieurs m'interpellèrent... Comment toi, de vieille souche Pornicaise, peux-tu t'exhiber, t'afficher avec des juives, étrangères de surcroît et cela avec autant d'affectation alors qu'elles devraient être mise à l'écart. Je ne sais plus très bien ce que j'ai répondu mais des Alsaciennes, étrangères !!! pas possible, juives, et alors? on s'est insulté les mots volaient bas dans la boutique. C'est la marchande de poissons qui s'est interposée certifiant que ces jeunes filles et leurs parents "quoique juifs" étaient de braves gens et devaient être respectés, qu'il convenait de leur foutre la paix en tous les cas dans sa boutique.

C'est là qu'après avoir repris mon souffle je traitais ceux qui m'avaient interpellé de "sales collabos" paroles que je pouvais regretter, sitôt dites en public, la Kommandantur du Pays se trouvant à quelques pas de là au centre du Port. Je me suis dit dans l'instant que les échos de cette algarade pourraient bien y parvenir, cependant en y réfléchissant par la suite, je compris que je ne risquais rien. Si une bonne partie de mes compatriotes Pornicais se laissait abuser par la propagande de nos gouvernants, en particulier sur les juifs, je ne pense pas que l'un d'entre eux se soit dégradé au point de franchir la porte de la Feldkommandantur pour dénoncer un voisin ne partageant pas ses idées.

Dans mon pays ou l'on ne compte que "des braves gens" cela s'est donc traité sur le moment, entre nous, avec.... des injures.

Puis je suis entré à l'ONIC à Nantes le 1er juillet 1942 et ne revins à Pornic que plus rarement. J'y retrouvais les copains avec Suzette et Edmée bien sur. Malgré nos paroles de réconfort et l'amitié que nous leur portions, je les trouvais inquiètes de leur sort et très affectées d'être désœuvrées. Ma grand-mère vivant seule, Suzette et Edmée, gentilles filles, venaient lui tenir compagnie, lui faire ses commissions donnant à l'occasion un coup de balai dans la maison.

Les jours ont passé, l'été avançait rapidement avec un groupe de jeunes de moins en moins nombreux en raison des difficultés accrues pour accéder en zone côtière, l'occupant exigeait un laissez-passer. Et puis, je ne me rappelle plus la date (la mémoire me fait défaut), je revins passer un Week-End à Pornic. Dinant le soir en compagnie de ma grand-mère, celle-ci me dit: "je n'ai pas vu Suzette et Edmée depuis le début de la semaine, c'est d'autant plus drôle qu'auparavant elles passaient souvent. Lors de leur dernière visite, l'une d'entre elle a oublié son parapluie ce qui a dû lui faire défaut car nous avons eu de la pluie. Je suis étonnée, dit ma grand-mère, de cette absence prolongée. Je l'étais aussi, c'est pourquoi le soir même, je me rendais au domicile des parents, ... personne. C'est un voisin qui, entendant du bruit m'a interpellé et m'a appris la chose... Toute la famille est partie me dit-il, des véhicules allemands sont venus la chercher en pleine nuit au début de cette semaine, cela s'est fait rapidement; ils ont eu juste le temps de faire leurs bagages. On ne sait même pas où ils sont partis. Ça été un véritable enlèvement dit le voisin qui ajouta, je pense qu'on les a obligé à rentrer en Alsace. Comme ce sont des gens gentils et corrects, ils ne tarderont pas à donner de leurs nouvelles en même temps que leur nouvelle adresse. C'est ce que je pensais aussi en retournant chez ma grand-mère, néanmoins je me posais des questions et trouvais que les Méthodes Allemandes n'étaient vraiment pas ordinaires.

Et puis il y a eu l'engrenage du travail à l'ONIC en Indre et Loire, en Mayenne, ce n'est que quelques mois plus tard que revenant à Pornic j'ai interrogé les Services de la Mairie, le Maire levait les bras au ciel. Aucune nouvelle des familles juives enlevées dans la région. C'est là que j'ai appris que la grand-mère de Suzette et Edmée n'avait pas subi le sort de sa famille, qu'elle était décédée à l'hôpital de Pornic où elle avait été admise la veille de l'enlèvement des siens. Les S.S. y sont venus pour la prendre elle aussi, ils y ont finalement renoncé devant cette très vieille dame aux cheveux blancs, gravement malade, et aussi en raison de l'opposition du Personnel Médical qui la jugeait intransportable. Je pense à ce qu'il dû être les derniers jours de cette pauvre femme séparée aussi brutalement des siens, sans le réconfort de la présence de ses petites filles qu'elle aimait tant.

Jamais je n'ai eu la moindre nouvelle de Suzette et Edmée, longtemps nous avons conservé leur parapluie attendant qu'elles reviennent, elles ne sont pas revenues. Longtemps je leur en ai voulu de leur silence, de ne pas m'adresser la moindre nouvelle alors qu'il s'était établi entre nous de vraies relations d'amitié. De temps en temps, c'est vrai, il y a eu comme une sonnette d'alarme. Les copains disaient "on oblige les juifs au Travail Forcé" ou encore "on opprime les juifs" et puis d'autres ajoutaient "on se pose des questions sur le sort réservé aux juifs". Je pensais qu'il devait s'agir de répression d'actes de résistance, mais ne pouvait imaginer que cela puisse concerner Suzette et Edmée. Alors ! Alors mes yeux se sont réellement ouverts en 45 et ça été l'horreur, Dachau, Auschwitz, les camps de la mort nous ne pouvions y croire, nous étions atterrés.

Suzette, Edmée, jeunes filles charmantes, j'ai du mal à assembler aujourd'hui votre image, c'est flou, c'est lointain. Je ne conserve en mémoire que le souvenir de vos silhouettes dans le jardin de ma grand-mère ou l'on était si bien à discuter, à rire, assis à l'ombre du vieux figuier. J'y associe forcément toujours l'insoutenable spectacle des camps de concentration où vous avez été déchirées, torturées, massacrées, brûlées. Comme je regrette mon insouciance de l'époque, de ne pas avoir été plus perspicace, plus clairvoyant, peut être aurions nous pu, qu'aurions nous pu ?

.../...

Il est bien tard pour épiloguer, reconnaissons simplement que nous étions innocents et désarmés.

Cette Histoire est triste, je l'ai évoquée ici avec difficulté, je ne sais si j'ai su vous faire partager mes sentiments. Je voudrais que vous sachiez qu'il m'arrive souvent de penser à Suzette et Edrée et chaque fois il y a quelque chose en moi qui a du mal à se dénouer comme le ferait un remord qui vous laisse un goût d'amertume.

C'est loin et bien vieux tout ça et tout passe avec le temps, peut être avons nous connu le pire.

Ce soir, il fait gris et je ne suis pas optimiste, je vous prie de m'en excuser.

J'ai rédigé ce récit tel que les événements me sont venus en mémoire. Par la suite j'ai voulu vérifier les faits, voici ce que cela donne.

Selon l'historien, Jean-Pierre Azéma 300 000 juifs vivaient en France à la veille de la guerre dont la moitié de Nationalité Française et un quart de parents français.

- Le 7 juin 1942 les juifs sont astreints à porter l'étoile jaune.
- La rafle du Vel d'Hiv. à Paris a eu lieu les 12 et 13 juillet 1942.
- D'après les témoignages d'amis et de membres de ma famille, la rafle dont je fais état à Pornic aurait eu lieu dans la 1ère quinzaine d'Août.
- Rassemblés dans des camps, les juifs furent transférés à Drancy et de là déportés à Auschwitz.

Ils furent environ 75 000 en France, dont 10 000 enfants à être acheminés vers "la solution finale" - 3% seulement des déportés raciaux ont survécu - 740 femmes sont revenues d'Auschwitz. Aucun enfant n'en est sorti vivant.

Fait à Rennes le 29/4/89

Hervé Rouge
né le 21/2/1921

ami par son ami
Jean Yves Le Gacout dont
les parents logeaient la
famille Aron dans leur
ville l'Ecole

Famille ANGEL

- Deux frères et leurs épouses sont venus se réfugier à Pornic et à Tharon.
- Vidal et Lucie habitaient quai Leray.
- Salomon, Louise et leurs sept enfants vivaient à Tharon. Salomon et son fils aîné travaillaient aux chantiers de l'Atlantique. Les autres enfants allaient à l'école publique, installée à l'hôtel d'Anjou.

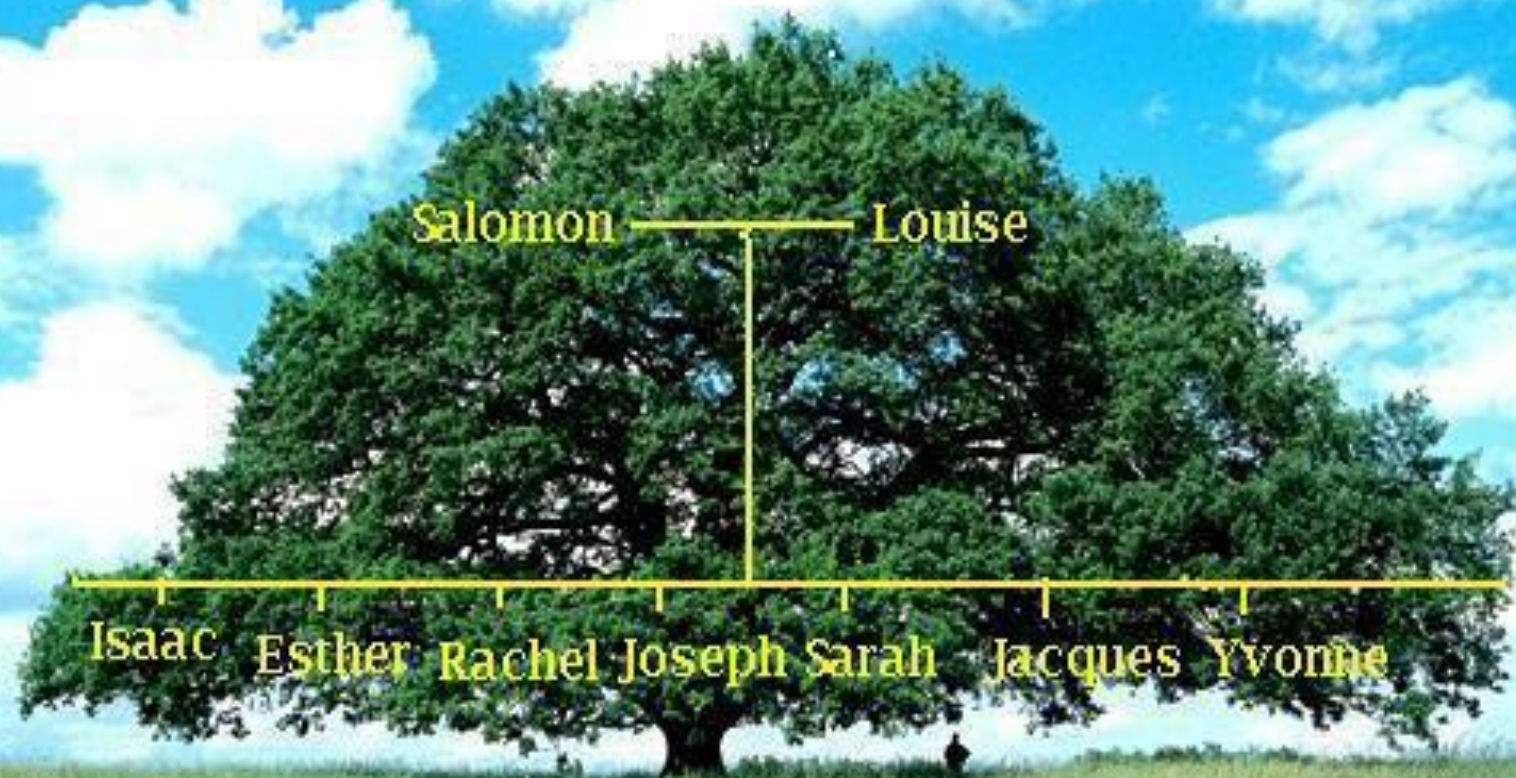
Vidal et Lucie ANGEL



Mémorial
de la SHOAH

Toute reproduction interdite.

Famille ANGEL



LORE

↓ RACHEL

ES 00 VOTER
PARIS

SAT 10 AM
AUG 27



Salomon ANGEL

- Date de naissance : 15 décembre 1903
- Lieu de naissance : Smyrne
- Nationalité : Française
- Situation : Marié
- Adresse : 22, rue Masséna à Lille
réfugié à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le
20/07/42

Louise ou Lucie née ENACAVE

- Date de naissance : Avril 1904
- Lieu de naissance : Constantinople
- Nationalité : Française
- Situation : Mariée
- Adresse : 22, rue Masséna à Lille
réfugiée à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le 20/07/42,
puis par le convoi n° 34 avec 5 de ses enfants

Les enfants

Isaac

- Date de naissance : 1925
- Age : 17 ans
- Nationalité : Française
- Adresse : Lille et réfugié à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le 20/07/42

Esther

- Date de naissance : 1926
- Age : 16 ans
- Nationalité : Française
- Adresse : Lille et réfugiée à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le 20/07/42

Rachel

- Date de naissance : 1928
- Age : 14 ans
- Nationalité : Française
- Adresse : Lille et réfugiée à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le 20/07/42 déportée ensuite par le C 34

Joseph

- Date de naissance : 1929
- Age : 13 ans
- Nationalité : Française
- Adresse : Lille et réfugié à Tharon
- N° convoi : C 8 départ Angers le 20/07/42 déporté ensuite par le C 34

Sarah

- Date de naissance : 1930
- Age : 12 ans
- Nationalité : Française
- Adresse : Lille et réfugiée à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le 20/07/42 ensuite déportée par le C 34

Jacques

- Date de naissance : 1937
- Age : 5 ans
- Nationalité : Française
- Adresse : Lille et réfugié à Tharon
- N° convoi : C 8 départ d'Angers le 20/07/42 ensuite déporté par le C 34

Yvonne

- Date de naissance : 1940
- Age : 2 ans
- Lieu de naissance : Saint Nazaire
- Nationalité : Française
- Adresse : réfugiée à Tharon
- N° convoi : C 8 départ Angers le 20/07/42 ensuite déportée par le C 34

CONVOI N° 34 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 1942

Le départ de ce convoi 901/29 à 8h.55 de la gare du Bourget/Drancy en direction d'Auschwitz avec un contingent de 1000 Juifs est signalé, le 18 septembre, à Eichmann et à Auschwitz par un télex du service anti-juif de la Gestapo.

3/ "Drancy-escalier 2": Beaucoup de Juifs devenus Français par naturalisation, par déclaration ou par option (133) parmi les 175 partants. Louise Angel 36 et ses 5 enfants, Rachel 14, Joseph 13, Sarah 12, Jacques 5 et Yvonne 2.

CONVOI **N° 34**

DATE **18-09-1942**

DÉPART **DRANCY**

DESTINATION **AUSCHWITZ**

NOMBRE DE DÉPORTÉS **1 000**

GAZES À L'ARRIVÉE **859**

SELECTIONNÉS À AUSCHWITZ

HOMMES **31**

FEMMES **110**

Cependant, Rachel âgée de 14 ans, Joseph de 13 ans, Sarah de 12 ans, Jacques de 5 ans et Yvonne de 2 ans ont été ensuite déportés par le convoi n°34 car ils avaient moins de 15 ans.

*Tous les autres membres de la
famille ANGEL ont été déportés
par ce convoi et sont arrivés à
Auschwitz le 23 juillet 1942*



CONVOI	N° 8
DATE	20-07-1942
DÉPART	ANGERS
DESTINATION	AUSCHWITZ
NOMBRE DE DÉPORTÉS	827
GAZÉS À L'ARRIVÉE	23
SELECTIONNÉS À AUSCHWITZ	
HOMMES	411
FEMMES	390

Lettre de Mme Sarah ANGEL conservée aux Archives Départementales de Loire-Atlantique

Paris le 18-8-42

18 AOÛT 1942
REGISTREMENT

Monsieur le Préfet

Mon mari étant tué en guerre

18-8-42 j'ai péniblement élevé seule
mes 7 enfants dont quatre fils.

Aujourd'hui j'ai mon plus jeune
fils prisonnier français en Allemagne.

Le cadet (Vidal Angel) français
auprès de sa femme et tous ses enfants
français, père de famille de sept enfants
de 14 ans à 2 ans, a été interné comme
israélite, avec sa femme et tous ses enfants
français.

Le cadet (Vidal Angel) français
auprès de sa femme et tous ses enfants
français, père de famille de sept enfants
de 14 ans à 2 ans, a été interné comme
israélite, avec sa femme et tous ses enfants
français.

Le cadet (Vidal Angel) français
auprès de sa femme et tous ses enfants
français, père de famille de sept enfants
de 14 ans à 2 ans, a été interné comme
israélite, avec sa femme et tous ses enfants
français.

Monsieur le Préfet bien que
sachant qu'en ce moment vous n'avez pas
que mon cas à vous occuper, si je vous
écris, c'est que je sais que l'on fait toujours
en vain appel à votre bon cœur, je vous
suplicie d'être clément à une pauvre
vieille maman, très inquiète sur le sort de

ses enfants.

Car de mes deux fils internés et de leurs familles
je n'ai aucune nouvelle, et je voudrais bien
savoir où ils se trouvent en ce moment.

J'ai appris que mon fils aîné et aînée d'un
côté sa femme d'un autre avec 5 de ses enfants
car on lui a ~~été~~ enlevé ses deux aînés de
17 ans 15 ans, fils et fille.

Je vous serais très humblement
reconnaissant si vous pourriez me dire
dans quel camp on les a mis, et puisqu'ici
les israélites français ne sont pas internés si
on me les rendra bientôt.

Je joint les renseignements utiles
à votre enquête:

Salomon Angel; sa femme Lucie née Anicé et
ses 7 enfants les deux aînés Isaac Angel 18 ans Elber
Angel 15 ans, réfugiés de Lille habitant en dernier
lieu (avec autorisation) Charon-Plage Loire inférieure

Vidal Angel sa femme Lucie née Aronnet
réfugiés de Longwy (Meurthe) habitant en dernier
lieu (avec autorisation) Pornic (Loire inférieure) quai
Seray.

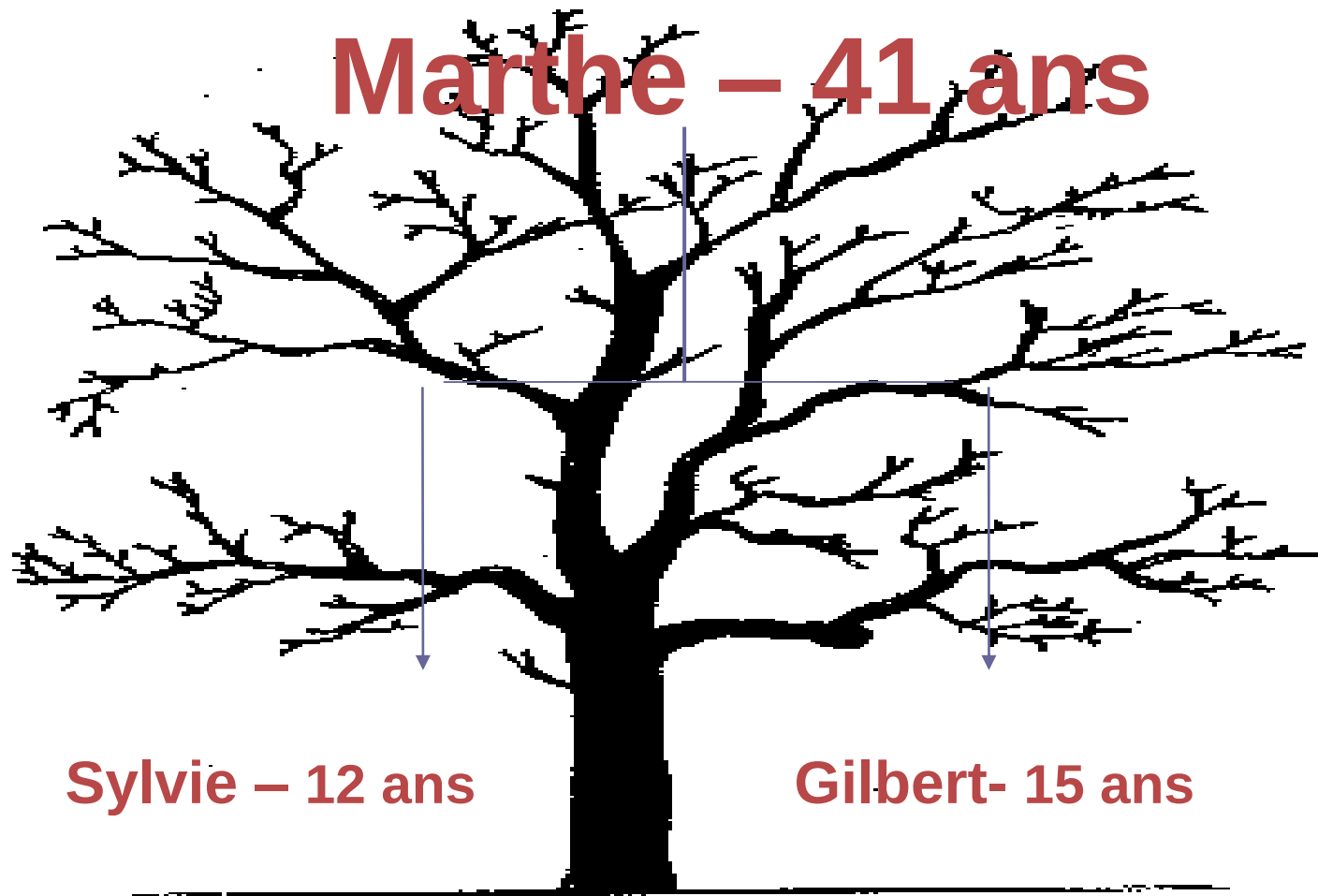
Dans le grand espoir d'avoir par votre
entremise le lieu de leur résidence actuelle.

Je vous prie de croire Monsieur le Préfet
à ma respectueuse considération.

Angel

Madame V^e Angel: 11 Rue Pache Paris X^{II}

Famille ROSENTHAL



- Marthe ROSENTHAL 1901

Madame Marthe ROSENTHAL est née le 14 novembre 1901 à Paris.
Elle était séparée de son époux.

- Gilbert ROSENTHAL 1927

Gilbert ROSENTHAL est né le 25 septembre 1927 à Paris. Il était
le fils de Marthe ROSENTHAL.

- Sylvie ROSENTHAL 1930

Sylvie ROSENTHAL est née le 8 juin 1930 à Paris. Elle était la fille de
Marthe ROSENTHAL.

La famille ROSENTHAL, de nationalité française, était domiciliée à Pornic, rue des Sables. Pour se protéger des discriminations, Marthe s'est faite baptiser ainsi que ses deux enfants. Le baptême a été célébré par M. le curé Corbineau.

Marthe, Gilbert et Sylvie ont été arrêtés à Pornic le 15 juillet 1942. Ils ont été déportés le 20 juillet par le convoi n° 8 au départ d'Angers.

Selon un témoignage, Gilbert a été arrêté à l'école, rue Sainte Anne à Pornic par les Allemands.



Sylvie ROSENTHAL

Sylvie a été séparée de sa maman et de son frère. Elle est partie de Drancy par le convoi n° 36 le 23 septembre 1942. Entre le 20 juillet et le 23 septembre, elle a été internée à La Lande, un camp situé près de Tours.

CONVOI	N° 36
DATE	23-09-1942
DÉPART	DRANCY
DESTINATION	AUSCHWITZ
NOMBRE DE DÉPORTES	1 000
GAZES À L'ARRIVÉE	475
SELECTIONNÉS A AUSCHWITZ	
HOMMES	399
FEMMES	126

Famille CERF-SEIDENGART



- Nom : CERF
- Prénom : Léon
- Date et lieu de naissance : 3 janvier 1882 à Paris
- Situation de famille : Marié
- Nationalité : Française
- Adresse : (Ma Miniou) Sainte Marie sur Mer
- Profession : Laborantin/ Préparateur
- Lien de parenté : père de Simone ZADANGARD (dite Seidengart)

- Nom : CERF née HERSE
- Prénom : Aimée
- Date et lieu de naissance : 16/12/1883 à Paris
- Situation de famille : Mariée
- Nationalité : Française
- Adresse : (Ma Miniou) Sainte Marie sur Mer
- Lien de parenté : Mère de Simone ZADANGARD

- Nom : ZADANGARD (dite Seidengart) née CERF
- Prénom : Simone
- Mariée à André Seidengart
- Date et lieu de naissance : 19 janvier 1911 à Paris
- Nationalité : Française
- Adresse : (Ma Miniou) Sainte Marie sur Mer
- Lien de parenté : Fille de Léon et de Aimée CERF

- Nom : ZADANGARD dite Seidengart
- Prénom : Elizabeth
- Date et lieu de naissance : 22/04/1940, âgée de 2 ans 1/2 lors de sa déportation
- Nationalité : Française
- Adresse : (Ma Miniou) Sainte Marie sur Mer
- Lien de parenté : fille de Simone et André Seidengart, docteur en médecine, né à Saint Ouen (Seine), le seize avril mil neuf cent onze et de Simone Anna CERF, son épouse, sans profession, née à Paris (troisième arrondissement) le dix neuf janvier mil neuf cent onze, domiciliés à Paris (dix septième arrondissement) rue Cermuschi dix neuf." L'enfant est né Avenue des Folies Chaillou.

André ZADANGARD dit Seidengart

Résistant : il a eu également comme faux nom André Sochon

- Son secteur d'activité était Paris sur une période de fin 1943 à la Libération. A eu comme responsable Maurice Brener, Maurice Loebenberg (Cachoud)
- Libéré en août 1943, en qualité de médecin de stalag et oflag, André Seidengart est présenté à Maurice Brener et entre à l'OJC (Organisation Juive de Combat). Il a rapporté de captivité des formulaires et des empreintes de cachets. En liaison avec Maurice Loebenberg (Cachoud), responsable du service des faux papiers, il rédige des diagnostics et des certificats permettant de procéder à des rapatriements sanitaires, qu'il signe du nom des médecins allemands qu'il a connus. Des hommes recherchés comme Juifs ou réfractaires peuvent ainsi prendre une identité de prisonnier rapatrié et se faire établir les pièces d'identité officielles leur permettant d'échapper aux arrestations et à la déportation.

- Ils sont partis tous les quatre par le convoi n° 8 mais ont été séparés puisque Aimée (59 ans) et Elisabeth (2 ans 1/2) ont été déportées vers Auschwitz le 7/10/1943 par le convoi n° 60.
- Concernant Elizabeth : une mention marginale complète son acte de naissance « décédée à Auschwitz (Pologne) le 12 octobre 1943. Mention le 21 octobre 1946 ».

Famille KOLP - MARX



La famille Kolp était composée de 3 personnes : Emma Kolp, Sarah Marx née Kolp et Lajaunesse Marx.

Ces 3 personnes étaient nantaises et vivaient à Pornic car ils y possédaient des maisons et des biens.

Sarah Marx, née Kolp

Sarah Marx est née le 2 mars 1853, sous le nom de famille : Kolp.

Elle s'est mariée avec Marx Lajaunesse, né le 28 mai 1856.

Ils résidaient Quai Leray à Pornic, avant d'être déportés vers Angers, puis Auschwitz par le convoi n° 8, le 20 juillet 1942.

Ils avaient donc respectivement 89 et 86 ans au moment de leur déportation.

Emma Kolp

Emma Kolp est née le 13 décembre 1870 à Nantes.

Elle résidait rue des Sables à Sainte Marie sur Mer.

Elle possédait de nombreux biens à Pornic et Sainte Marie dont sa maison. Elle était propriétaire également d'un terrain de 500 m² et d'une prairie de 8 ares ; biens qui furent répertoriés par les autorités françaises et sans doute saisis.



CONVOI

N° 8

DATE

20-07-1942

DÉPART

ANGERS

DESTINATION

AUSCHWITZ

NOMBRE DE DÉPORTÉS

827

GAZÉS À L'ARRIVÉE

23

SÉLECTIONNÉS À AUSCHWITZ

HOMMES

411

FEMMES

390

Emma,
Sarah et
Lajaunesse
furent
déportés
par le
convoi n°8
le 20 juillet
1942.

FAMILLE SIMON

- Lucien SIMON est né le 16 mai 1869 à Paris. Il résidait à Pornic au Quai Leray ; il était sans profession.
- Il a été déporté à Auschwitz par le convoi n°8 au départ d'Angers le 20 juillet 1942.

Jeanne SIMON

- Elle est née le 22 avril 1875 à Nantes.
- Elle a été déportée à Auschwitz par le convoi n° 35 au départ de Pithiviers le 21 septembre 1942.

Yvonne SIMON

- Elle est née le 17 octobre 1901 à Dunkerque.
- Elle résidait à Pornic, elle était enseignante.
- Elle a été déportée à Auschwitz par le convoi n° 8 au départ d'Angers le 20 juillet 1942
- Nous supposons qu'elle était la fille de Lucien et Jeanne Simon.

CONVOI N° 35 EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 1942

Le 18 septembre, un télex du service anti-juif de la gestapo informe Eichmann à Berlin que, le 21 septembre, à 6h.15, un convoi de 1000 Juifs français quittera le camp de Pithiviers pour Auschwitz (XXVb-165) et que le directeur de la police française de Pithiviers a été informé. Ce télégramme rédigé par le SS

La liste est en très mauvais état; elle n'est pas classée du tout par ordre alphabétique, mais par baraques. Elle est divisée en sous-listes, correspondant aux baraques du camp de Pithiviers: baraques d'hommes (3, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 16, 17); baraques de femmes et enfants (9 à 14, 18).

Extrait du descriptif du convoi n° 35

Ce convoi est arrivé à Auschwitz, le 23 septembre. Plus de 150 hommes ont été sélectionnés avant l'arrivée à Auschwitz, à Kosel et répartis dans des camps de travail (voir notice technique et celle du convoi n°24). A Auschwitz même, 65 hommes ont été retenus pour le travail et ont reçu les matricules 65356 à 65420. Il en fut de même pour 144 femmes, matricules 20566 à 20709. Le reste du convoi a été immédiatement gazé. Un survivant, notre ami Henri Pudeleau, nous a déclaré qu'il y avait eu environ 8 évasions pendant le trajet de ce convoi; en particulier un blessé fut remis dans le wagon et mourut avant l'arrivée. On comptait en 1945 23 survivants de ce convoi.

Les noms d'autres personnes, réfugiées à Pornic, apparaissent dans le recensement d'octobre 1940 : Pierre Créange, Robert Weill et Raoul Koch.

Lorsqu'ils furent arrêtés, ils avaient probablement quitté Pornic. Ils ont été déportés par d'autres convois que le convoi n°8.

Nr.	Name	Vorname	geb. Ort	Beruf	letster Aufenthalt	früherer Aufenthalt
29	G Besso	Jeanine	5.3.27 Brüssel	Kind	La Baule l.P.	Brüssel
30	F Cohen	Lucie	5.9.12	ohne	Pornichet	
31	F Cohen	Georges	15.11.03		Pornichet	
32	R Levy	Henri	8.5.05 Paris	Schuhmacher	Le Poliguen	Paris
33	F Ravitsky	Jakob	15.11.88 Bythion	Landwirt	Guanrouet, bei Bossard	Paris
34	F Aaron	Lucie	15.11.83	Händler	Pornic	
35	F Aaron	Lucie	Bouxviller 5.6.97	Hebfrun	Pornic	Niederbronn
36	F Aaron	Edmée	Niederbronn (Als.) 30.10.21	StenO.	Pornic	Niederbronn
37	F Aaron	Lucretie	Niederbronn (Als.) 14.4.24	ohne	Pornic	Niederbronn
38	F Corf	Leon	Niederbronn (Als.) 3.1.32	Rentier	St. Marie sur Mer	
39	F Corf	Lucie	Paris 10.12.05	Hebfrun	" " " "	"
40	F Seidengart	Simone	Paris 19.1.11	"	" " " "	"
41	F Seidengart	Simone	Paris 22.3.30	Kind	" " " "	"
42	F Levy	Gustave	Nantes 13.5.87	Händler	Pornic	
43	F Rosenthal	Silvie	Paris 8.6.20	Schülerin	"	Paris
44	F Rosenthal	Gilbert	Paris 25.9.27	Schüler	"	Paris
45	F Rosenthal	Marthe	Paris 14.11.01	Hebfrun	"	Paris
46	F Karp	Lejane	Paris 28.5.38	Händler	"	St. Marie sur Mer
47	F Karp	Sarah	Nantes 2.3.55	Witwe	Pornic	"
48	F Karp	Anna	Nantes 17.12.70	ohne	Pornic	"
49	F Simon	Jeanne	Nantes 22.4.75	Hebfrun	Pornic	"
50	F Simon	Lucie	Nantes 15.5.09	Lehrer	Pornic	"
51	F Simon	Yvonne	Paris 17.10.01			
52	F Hark	Hein	Münster 13.5.08	Lehrerin	Paris	
53	F Angel	Lucie	Bayrna 11.11.09	Händler	Pornic	
54	F Angel	Salomon	Paris 19.12.03	Elise* Arbeiter	Tharon	St. Michel-Cher Cher

Toute reproduction interdite.

Mémorial
de la SHOAH

VIOLATION DES DROITS ET DES LIBERTES

Les Juifs de Pornic et ceux arrivés d'ailleurs
sont tout de suite
discriminés
par les lois de Vichy.

EXCLUSION

- De la nationalité française - suite à un décret-loi de Vichy du 22 juillet 1940 sur la révision des naturalisations : 6 307 Juifs sont déchus de leur nationalité française.
- De l'armée, de la fonction publique, de la presse, des activités culturelles, des professions libérales.

RECENSEMENT

Atteinte à la libre circulation sur le territoire

- 27 septembre 1940 – 1^{ère} ordonnance allemande prescrivant le recensement des Juifs en zone occupée.
- 2 juin 1941 – recensement des Juifs en zone libre.

Qu'est-ce qu'être Juif ?

« Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de 2 grands-parents qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive ».

Une ordonnance des Autorités allemandes contre les Juifs

Les autorités allemandes communiquent :

En vertu des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer et Oberster Befehlshaber der Wehrmacht, je décrète ce qui suit:

I. — Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux grands-parents (grands-pères et grand'mères) juifs. Sont considérés comme juifs les grands-parents qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive.

II. — Il est interdit aux juifs qui ont fui la zone occupée d'y retourner.

III. — Toute personne juive devra se présenter jusqu'au 20 octobre 1940 auprès du sous-préfet de son arrondissement, dans lequel elle a son domicile ou sa résidence habituelle, pour se faire inscrire sur un registre spécial. La déclaration du chef de famille sera valable pour toute la famille.

IV. — Tout commerce dont le propriétaire ou le détenteur est juif devra être désigné comme « Entreprise juive » par une affiche spéciale en langues allemande et française avant le 31 octobre 1940.

V. — Les dirigeants des communautés israélites seront tenus de fournir, sur demande des autorités françaises, toutes les justifications et les documentations nécessaires pour l'application de la présente ordonnance.

VI. — Les contraventions à la présente ordonnance seront punies d'emprisonnement et d'amende ou d'une de ces deux peines. La confiscation des biens pourra en outre être prononcée.

VII — Cette ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication.

Pour le commandant en chef de l'armée,

Le chef de l'Administration militaire en France.

CONFISCATION

- Des entreprises juives le 18 octobre 1940 - les entreprises commerciales sont tenues d'afficher à l'intérieur de leurs vitrines des pancartes jaunes avec l'inscription en caractères noirs : " Judisches Geschäft " (entreprises juives).
- Des automobiles
- Des bicyclettes
- Des postes de radio

Obligation de faire recenser ses propriétés foncières

Noms, prénoms et adresses des Israélites	Situation des Immeubles ou Propriétés foncières	Evaluat reve
1 M. CERF Léon, "Ma Miniou", Sainte-Marie-sur-Mer	Une petite maison avec jardin, d'une contenance d'environ 3 ares à Sainte- Marie-sur-Mer.	Revenu à 6.000
Mme KOLB Emma, rue des Sables à Pornic.	1°- Maison d'habitation, 3 ha 1/2 de vignes et une maison de jardinier au Porteau, commune de Sainte-Ma- rie-sur-Mer.	Revenu à <u>6.000</u>
	2°- Terrain de 500 mq. et deux garages, même adresse.	Revenu à 6.00
	3°- Prairie de 8 ares 2 ca, les Clartés à Sainte-Marie-sur-Mer.	Reven à 6.0

SPOILIATION

Mars 1941
blocage des
comptes
bancaires des
Juifs

22 juillet 1941
loi sur
l'aryanisation
des biens juifs
(entreprises et
immeubles)

TRANSACTION d'IMMEUBLES dont les VENDEURS sont JUIFS

[illegible]

Vendeur : Mme Jeanne HEILBRONNER, sans profession, épouse séparée contractuellement de biens de M. Siméon Paul CARTOUX, propriétaire, avec lequel elle demeure à St-BREVIN-l'OCEAN, commune de St-BREVIN-les-PINS, villa "Clause Michèle",

de race israélite et de nationalité française, étant née à Paris -
(6°), le 12 Juin 1891:

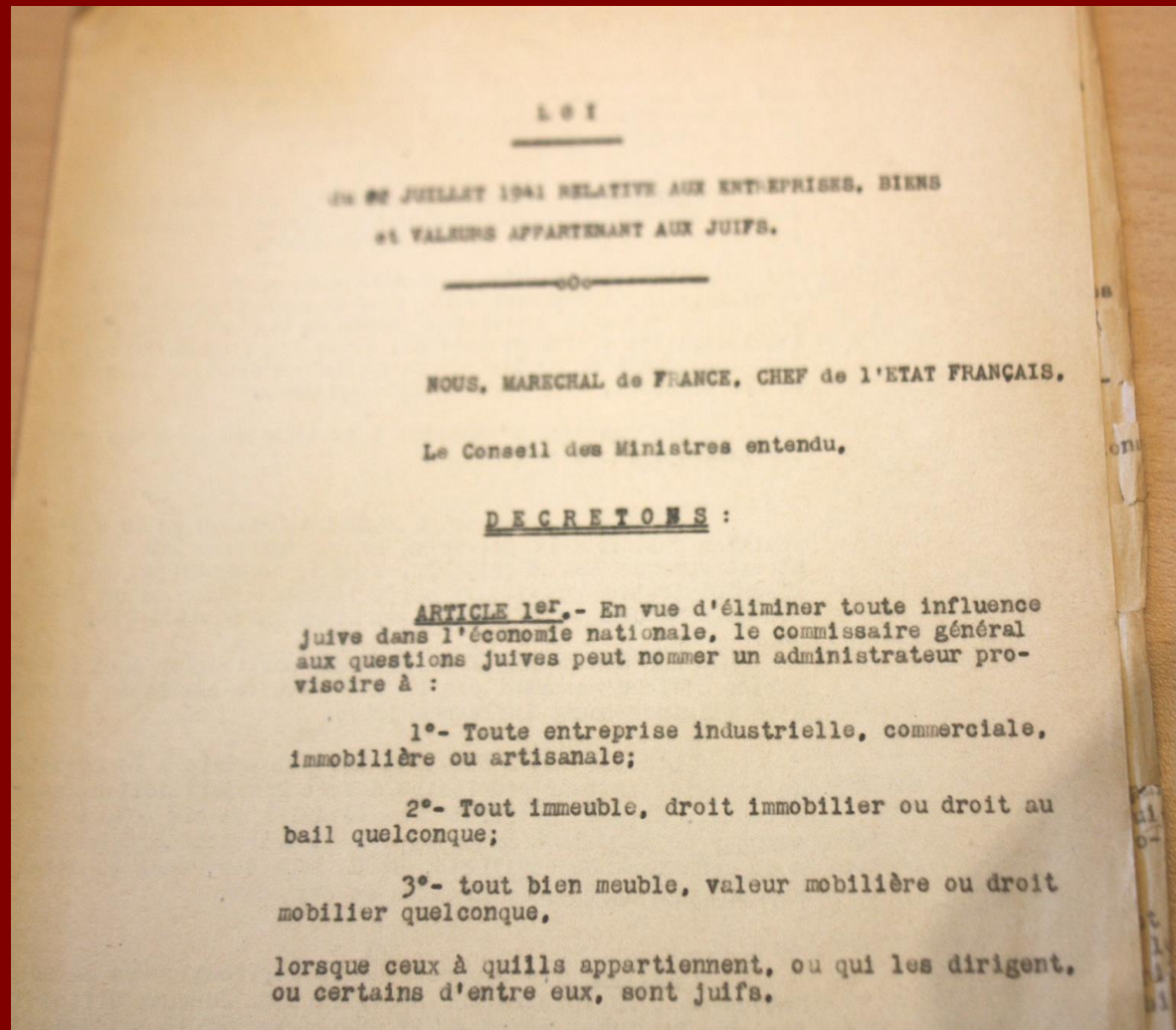
Acquéreur : M. Pierre Maurice COIGNAUD, entrepreneur, demeurant à St-BREVIN-l'OCEAN.

de nationalité française, non juive, étant né à St-Hilaire-de-Chaléons, le 3 Avril 1893.

Immeuble : commune de St-Brévin-les-Pins, à St-BREVIN-l'OCEAN - Quartier de Neuville-Ouest, section J - Deux parcelles de terrain sablonneux, la 1ère d'une contenance superficielle de 748 mètres carrés 65, la seconde de 782 mètres 2 60.

La moitié du sol de l'avenue privée aux droits des terrains vendus, d'une contenance supercicielle de 164 mètres carrés 70.

Atteinte à la liberté du commerce et au droit de propriété (désenjuivement de l'économie)



INTERDICTIONS

Atteinte à la liberté de circulation

- De changer de domicile
- De quitter son logement entre 20 h et 6 h du matin
- De prendre le métro à l'exception du dernier wagon

DISCRIMINATIONS

Du 13 octobre 1940 au 7 novembre 1940

Les Juifs doivent se présenter
au commissariat de leur domicile
pour y recevoir
des cartes d'identité portant
la mention " Juif " ou "Juive "
apposée en lettres rouges.

« Il est interdit aux Juifs, dès l'âge de six ans révolus, de paraître en public sans porter l'étoile jaune ».

*8^{ème} ordonnance concernant les mesures contre les Juifs
(29 mai 1942)*



11 décembre 1942

Un décret de Laval impose
le timbre « Juif »
sur les cartes d'identité
et les cartes
d'alimentation dans toute
la France

J.O. du 12 Décembre 1942

L O I N° 1077 du 11 DECEMBRE 1942
RELATIVE A L'APPOSITION DE LA MENTION "JUIF" SUR LES
TITRES D'IDENTITE DELIVRES AUX ISRAELITES FRANCAIS ET
ETRANGERS.

Le Chef du Gouvernement,
Vu les actes constitutionnels 12 et 12 bis;
Le Conseil de Cabinet entendu,

D É C R È T O N S :

*noter "juif" à apposer
sur cartes d'identité
en janvier 1943*
ARTICLE 1er.— Toute personne de race juive aux termes de la loi
du 2 JUILLET 1941 est tenue de se présenter, dans un délai d'un mois à
dater de la promulgation de la présente loi, au Commissariat de
Police de sa résidence ou à défaut à la Brigade de Gendarmerie, pour
faire apposer la mention "Juif" sur la carte d'identité dont elle
est titulaire ou sur le titre en tenant lieu et sur la carte indivi-
duelle d'alimentation.

ARTICLE 2.— Les infractions aux dispositions de l'article 1er
de la présente loi seront punies d'une peine d'un mois à un an d'em-
prisonnement et d'une amende de 100 à 10.000 frs ou de l'une de ces
deux peines seulement, sans préjudice du droit pour l'autorité admi-
nistrative de prononcer l'internement du délinquant.

Toute fausse déclaration ayant eu pour objet de dissimuler
l'appartenance à la race juive sera punie des mêmes peines.

ARTICLE 3.— Le présent décret sera publié au JOURNAL OFFICIEL
et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à VICHY, le 11 Décembre 1942

Pierre LAVAL

ARRESTATIONS - DEPORTATIONS

- 16 et 17 juillet 1942 – les rafles en zone occupée.
- 19 juillet 1942 – les premiers déportés français sont gazés à Auschwitz.
- Août 1942 – les autorités françaises reçoivent l'autorisation de laisser déporter les 4 135 enfants de Drancy. Parmi eux, 2 000 enfants ont moins de 6 ans.
- 26 et 27 août 1942 – les 1^{ères} grandes rafles en zone libre.

EXTERMINATION

A l'arrivée dans les camps, les déportés se voient privés des quelques droits qui leur restent :

- **Atteinte au droit de la famille** : les hommes sont séparés des femmes, les enfants sont séparés de leurs parents ;
- **Atteinte à l'intégrité morale et physique** : ils sont dépouillés des quelques bagages qu'ils ont apportés avec eux, de leurs bijoux, de leurs vêtements, sont tondus, mis à nus devant des personnes inconnues ;
- **Perte d'identité** : à Auschwitz, un n° est tatoué sur l'avant bras des déportés dès leur arrivée ;
- **Atteinte à la vie** : malnutrition, dénutrition, maladies, travail exténuant, sélection, chambres à gaz ;
- **Non respect des dépouilles des défunts** : tous les corps étaient brûlés dans les fours crématoires pour ne laisser aucune trace, pas de sépulture.

DEVOIR DE MEMOIRE

L E M U R D E S N O M S

Sur ce mur ont été gravés les noms des 76 000 Juifs, dont 11 000 enfants, déportés de France dans le cadre du plan nazi d'extermination du judaïsme européen, avec la collaboration du gouvernement de Vichy. Pour la plupart, ils ont été assassinés à Auschwitz-Birkenau, les autres dans les camps de Sobibor et Lublin-Maidanek, entre 1942 et 1944. Quelque 2 500 personnes seulement ont survécu à leur déportation.

Ce mur restitue une identité aux enfants, aux femmes et aux hommes que les nazis ont tenté d'éradiquer de la surface de la terre. Leurs noms gravés dans la pierre perpétuent leur souvenir.

Cette longue liste ne saurait être complète sans que le destin des autres victimes juives de France ne lui soit associé :

les morts dans les camps d'internement français (plus de 2 200, décédés notamment à Gurs, Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Drancy), les fusillés comme otages ou abattus sommairement par les nazis et leurs supplétifs français, les disparus dont on ne connaît pas le sort précis à ce jour, les résistants et sauveteurs morts en mission, en action ou dans les camps de concentration nazis.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, près de 6 millions de Juifs vivant en Europe ont été assassinés par les nazis.

DEPORTATION DES JUIFS DANS LE CAMP D'AUSCHWITZ

- 1. Les arrestations**
- 2. L'enfermement**
- 3. Le trajet en train**
- 4. L'arrivée à Auschwitz**

LES ARRESTATIONS

Les arrestations ont été faites par les policiers allemands. Ceux-ci intervenaient par surprise dans les habitations. Les Juifs étaient ensuite transportés par autobus ou par le train.

Les Juifs de Pornic ont été envoyés à Angers au grand séminaire. Ils sont partis le 20 juillet 1942 à 20h35 par le convoi n°8 à destination d'Auschwitz.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

CABINET

DU

PRÉFET

13 Juillet 1942

Communication téléphonique de M. le
Préfet Régional :

L'opération prévue pour la semaine
dernière aura probablement lieu le 15
Juillet à 20 heures.

Il s'agit :

- 1°) - d'apatrides de 16 à 45 ans.
- 2°) - de ceux qui sont encore en prison

L'opération porte sur 20.000 en
zone occupée et 10.000 en zone libre.

La Police française sera appelée
à collaborer à cette opération.

Tous ceux qui ont été rassemblés
dans le Département seront dirigés sur
ANGERS où aura lieu la première concer-
tration, pour être ensuite envoyés sur
une destination inconnue.

Dans le convoi n°8, il y avait 824 Juifs qui provenaient de l'Ouest de la France dont 29 personnes de Pornic.

Tous les enfants de moins de 15 ans ont été déportés en septembre 1942 ; en effet, avant cette date, les autorités allemandes n'avaient pas décidé du sort des enfants. Il est possible que de juillet à septembre, ils aient été internés au camp de la Lande, près de Tours.



Vélodrome d'hiver : enfermement massif des juifs

<http://baddevil94.bloxode.com/2318483,human-or-not.html>



Montée dans le train

<http://www.lepoint.fr/economie/deportation-des-juifs-la-sncf>



Localisation des camps en Pologne sous l'occupation nazie



LE TRAJET EN TRAIN

Les Juifs étaient transportés dans des trains réservés normalement aux bestiaux. On comptait environ 80 personnes entassées dans chaque wagon.

Les déportés ont souffert de la soif, de la faim. Pour les besoins naturels, les Allemands avaient seulement prévu un seau. La déshumanisation commence. L'odeur est insoutenable.

Le convoi n°8 est arrivé à Auschwitz le 23 juillet 1942.



CONVOI

N° 8

DATE

20-07-1942

DÉPART

ANGERS

DESTINATION

AUSCHWITZ

NOMBRE DE DÉPORTÉS

827

GAZÉS À L'ARRIVÉE

23

SELECTIONNÉS À AUSCHWITZ

HOMMES

411

FEMMES

390



Descente du train des survivants

LA SELECTION EST EN COURS



Arrivés à destination, les Juifs étaient séparés en deux colonnes par des médecins SS.

La sélection à la descente du train

- Séparation des hommes et des femmes avec leurs enfants.
- Sélection des travailleurs et des personnes qui vont être gazées.





DEGESCH

ZYKLON

CYANID-GEHALT 500 g



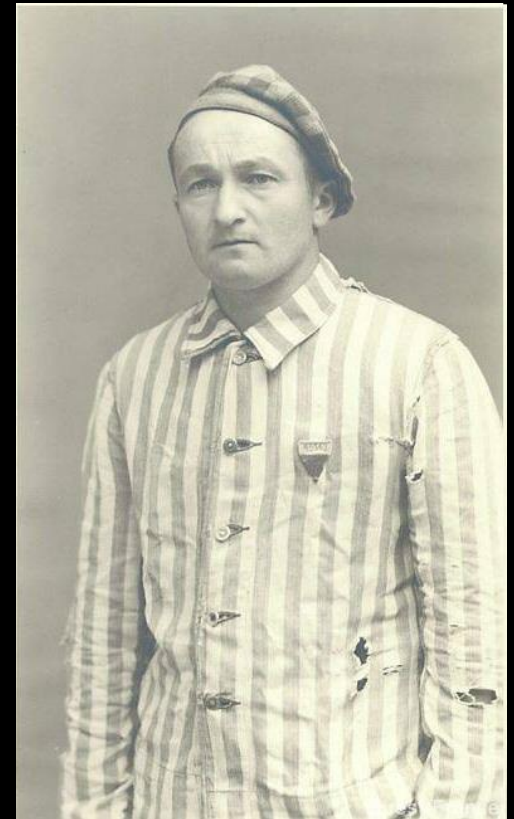
ERZEUGNIS DER DEUTSCHEN GESELLSCHAFT
FÜR SCHÄDLINGSBEKÄMPFUNG M.B.H.
FRANKFURT A. MAIN





Les sélectionnés pour le travail

- Les déportés abandonnent tous leurs effets personnels et revêtent la tenue imposée.



La désignation

- Les prisonniers ne sont désormais plus appelés par leur nom mais par un numéro qui est tatoué sur leur bras gauche.

















SCHV
19

KENAU

et la mémoire des Juifs de Bernic
et la mémoire des familles inconnues
et de leurs enfants disparus
Pour leur courage et leur dignité
que leur souvenir ne s'éteigne jamais

